

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC AUBENAS 6 CHEMIN DE LA PLAINE 07200 AUBENAS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M LOMBARD Romain, gérant de la société A2C CONSEIL EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 70 CHEMIN DU BOSQUET 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M LOMBARD Romain 70 chemin du bosquet 07200 SAINT ETIENNE FONTBELLON
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 juin 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST06

CIC Lyonnaise de Banque
AUBENAS
Mathilde ORGERIT
Chargée d'Affaires Professionnels

